



18 MOIS D'interim et après?

Par **kikidu11**, le **14/03/2015** à **09:18**

Bonjour,

Je travaille depuis bientôt 18 mois dans une entreprise me donnant toute satisfaction mais cette entreprise ne peut faire de CDI j'ai eu plusieurs missions cette entreprise souhaiterait me garder et moi aussi mais la crainte des prud'homme est là! Ya t'il un moyen de signer un document comme quoi je m'engage à ne pas les poursuivre en cas de dépassement de mes 18 mois?

merci

Par **P.M.**, le **14/03/2015** à **09:28**

Bonjour,

On peut se demander pourquoi l'entreprise utilisatrice ne peut pas conclure un CDI si l'emploi est lié à son activité normale et permanente...

Vous ne pouvez pas renoncer par avance à un recours mais de toute façon ce n'est pas le seul risque car l'Inspection du Travail pourrait lors d'un contrôle sanctionner un usage abusif de contrats précaires...

Toutefois, tout dépend des motifs de chacun des contrats de missions car la règle des 18 mois ne s'applique pas toujours...